

Face à la bombe à retardement des factures d'énergie, les entreprises demandent l'aide de l'Etat

Article *Les Echos* Publié le 2 sept. 2022

Par Sharon Wajsbrot

Incapables d'encaisser la flambée des prix de l'énergie dans leurs nouveaux contrats de fournitures à signer avant la fin de l'année, beaucoup d'entreprises songent à imposer des hausses de prix à leurs clients, voire à cesser ou réduire leurs activités. Les associations professionnelles demandent de nouvelles mesures d'urgence de l'Etat.

Le spécialiste du verre Durelex a mis en pause sa production cet hiver.

Comment faire face aux factures d'énergie qui s'annoncent extrêmement douloureuses cette année ? La question hante les chefs d'entreprise qui font face depuis un an à une multiplication par plus de dix des prix du gaz et de l'électricité, avec un nouveau pic atteint cet été. « **La bombe est devant nous, la situation est complètement intenable** », met en garde Frank Roubanovitch, le président du CLEEE, une association de grands consommateurs français.

De fait, si les petites sociétés se fournissent plutôt via des contrats de fourniture d'énergie leur assurant un prix fixe pendant trois ans en moyenne, ces derniers sont à renouveler pour bon nombre d'entreprises cette année et donc largement exposés à la flambée des prix . Par ailleurs, du côté des grandes entreprises les couvertures sur les contrats sont très partielles.

Une situation explosive

« Nous sommes énormément sollicités par des patrons qui doivent renouveler leurs contrats de fourniture dans les six mois à venir et qui ne savent pas quoi faire. Certains peuvent répercuter en partie la hausse des prix de l'énergie à leurs clients, mais d'autres ne peuvent pas et risquent de mettre en péril leur activité », indique Julien Teddé, fondateur du courtier Opéra Energie.

Du côté des grands groupes, le problème est aussi très aigu. « En majorité, les grandes entreprises achètent leur énergie par tranche au fur à mesure de l'année, de sorte qu'à ce stade de l'année leurs consommations ne sont couvertes en moyenne qu'à hauteur de 30 à 70 % », indique Frank Roubanovitch.

Or face aux tarifs extrêmement élevés que leur proposent leurs fournisseurs, les entreprises ont très peu de marges de manoeuvre. Acheter à très long terme pour faire baisser la facture est devenu très difficile. « Aucun fournisseur ne nous fait d'offre au-delà de 2025 », indique le CLEEE.

Une concurrence absente

Faire jouer la concurrence est également devenu quasiment impossible. Face aux risques croissant d'impayés et dans un contexte de fortes volatilités des marchés, les fournisseurs se montrent extrêmement prudents pour s'engager sur des prix de vente. Ils demandent désormais de façon quasi systématique des engagements de consommation en volumes à leurs clients et des garanties financières importantes.

« Nous travaillons avec vingt-cinq fournisseurs mais cette semaine seuls deux acceptent de faire des offres », atteste Charlie Evrard, le directeur de Mon Courtier Energie. A tel point que certaines PME au bilan jugé pas assez solide ne trouvent pas de fournisseur qui accepte de les approvisionner en énergie pour l'année 2023.

Aussi, dans certaines industries où le prix de l'énergie est déterminant sur la valeur du produit fini, certains n'hésitent plus à mettre à l'arrêt leur outil de production. Jeudi, le verrier Duralex a ainsi annoncé mettre en pause sa production pour au moins quatre mois, à partir de novembre en mettant ses salariés au chômage partiel. La consommation de gaz industriel aurait déjà baissé de 15 % ces derniers mois en France, compte tenu des hausses de prix.

Des mesures d'urgence

« In fine, cela signifie qu'on va devoir faire face à des pertes d'emplois, à des pénuries de matériaux et à de l'inflation », alerte Frank Roubanovitch. « Avec l'explosion des prix du marché de gros de l'électricité en Europe, en particulier en France, produire ne sera bientôt plus une option », met aussi en garde l'Uniden.

Pour ces entreprises, le projet de réforme du marché européen de l'électricité porté par la France et désormais à l'agenda de la Commission européenne est une très bonne nouvelle, d'autant que son annonce participe à une détente des prix sur les marchés de l'énergie ces derniers jours. Toutefois, celle-ci prendra du temps, aussi ils en appellent aux pouvoirs publics pour prendre des mesures d'urgence pour faire baisser les prix dès à présent.

« Il faut remonter le niveau d'électricité nucléaire disponible dans le mécanisme Arenh à 120 TWh comme en 2022, plafonner le prix du gaz pris en compte dans le calcul du prix de l'électricité comme cela a été fait en Espagne et plafonner les prix spots de l'électricité. Et si cela ne suffit pas, il faudra aussi instaurer des tarifs réglementés exceptionnels pour les entreprises en 2023 », estime Frank Roubanovitch. « Il ne faut pas que les Etats s'interdisent de reréguler ! » insiste également Gildas Barreyre, qui préside la commission électricité de l'Uniden.

Ces sujets sont sur la table à Paris comme à Bruxelles mais ils sont loin de faire consensus. D'abord parce que pour EDF une nouvelle hausse des quotas d'électricité nucléaire vendus dans le mécanisme Arenh, porterait un nouveau coup à l'équation financière du groupe déjà désastreuse. Ensuite parce qu'une réintroduction de tarifs réglementés pour les entreprises en France irait complètement à rebours de la politique de Bruxelles dans l'énergie ces dernières années.

Sharon Wajsbrot